

MAISON DE QUARTIER DE PLAINPALAIS

Projet institutionnel 2021-



MQ Plainpalais
www.mqplainpalais.ch

COMITÉ ET ÉQUIPE DE LA MAISON DE QUARTIER DE
PLAINPALAIS, AVRIL 2021

TABLE DES MATIERES

I.	PREAMBULE	4
	• Situe le contexte particulier de la rédaction ou de la mise à jour du PI	4
	• Explication à propos des raisons du travail entrepris et de la manière dont il a été élaboré.....	4
	• Description du centre géré par l'association, rappel de la mission globale et des liens institutionnels qu'il entretient avec ses principaux partenaires.....	5
II.	HISTORIQUE DU CENTRE, PRINCIPES ET VALEURS.....	6
	• Description de l'histoire.....	6
	• Mise en exergue des principes et valeurs qui décrivent à la fois l'attachement de l'association aux valeurs contenues dans la Charte et les traits de personnalité propres à votre lieu	7
	• Logiques d'action inspirées de la Charte	8
III.	CONTEXTE, VISION ET FINALITE	9
	• Description du territoire, des populations et des thématiques touchés par l'action de l'association	9
	• Analyse de l'état de la cohésion sociale et la qualité de vie dans le territoire, pour les populations et dans les thématiques décrites précédemment.....	9
	• Description de l'évolution souhaitée (VISION) par l'association à propos de ces constats	10
	• Formulation de la finalité poursuivie par la structure	10
IV.	MISSION SPECIFIQUE	11
	• Explicitations des engagements de l'association à propos des évolutions susmentionnées.....	11
	• Mention de la méthodologie à employer lors du travail de mise en œuvre (mention des valeurs professionnelles et des particularités propres au travail d'animation)	11
V.	PARTENARIATS NECESSAIRES.....	12
	• Présentation des partenaires nécessaires à l'accomplissement de la mission du centre (avec des instances publiques, d'autres associations).....	12
VI.	STRATEGIES, OBJECTIFS GENERAUX, CHOIX ORGANISATIONNELS.....	13
	• Identification des étapes et des chemins parallèles à franchir et suivre en vue de la réalisation de la mission.....	13
	• Reformulation synthétique sous forme d'objectifs	13
	• Description des choix organisationnels (fonctionnement associatif, collaboration avec une équipe de professionnels mise à disposition par les partenaires financeurs, etc.)	13
	• Mention des documents internes cadrant le fonctionnement de l'association et du centre (en dehors du PI lui-même : statuts, règlements interne, etc.).....	15
VII.	AXES PRIORITAIRES, PROGRAMMES ET MODE D'EVALUATION.....	16
	• Présentation des axes prioritaires autour desquels les efforts devraient être concentrés pour mieux remplir la mission de l'association.....	16
	• Présentation synthétique du profil général des programmes à mettre en route	16
	• Description des modalités internes d'évaluation (colloques, séances de comité, AG, journées au vert, retour des habitant.e.s, etc.).....	17
VIII.	MODALITES DE MISE A JOUR, DATE D'APPROBATION ET ENTREE EN VIGUEUR	17

Glossaire et acronymes

MQP	Maison de quartier de Plainpalais
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FCLR	Fédération des centres de loisirs et de rencontres
CCV	Coordination réunissant tous les centres de loisirs et maisons de quartier de la Ville de Genève
HETS	Haute école du travail social
CFC	Certificat fédéral de capacité
DIP	Département de l'Instruction publique
Charte cantonale	La Charte cantonale élaborée en 1993 figure parmi les annexes de la loi J 6 11 avec les statuts et le règlement interne de la FASe
Loi J 6 11	Loi du 15 mai 1998 relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCL FASe)
TSHM	Travailleur.euse social.e hors murs
ASP	Antenne sociale de proximité
PI	Projet institutionnel

I. PREAMBULE

- **Situe le contexte particulier de la rédaction ou de la mise à jour du projet institutionnel (PI)**
- **Explication à propos des raisons du travail entrepris et de la manière dont il a été élaboré**

Le Projet Institutionnel de 2016-2020 a été élaboré en lien avec la participation de l'ensemble de l'équipe à la formation au diagnostic en marchant dans une perspective de développement communautaire, organisée par la Federanim et la Hets, avec Nicole Purnode, coordinatrice du projet Ville Région en Santé à Bruxelles.

En novembre 2018, un tandem, de l'équipe et du comité, participe à la formation « Transmettre et produire des savoirs critiques dans une démarche d'éducation populaire », qui se déroule aux Asters.

Annaïg Mesnil et Katia Storaï, formatrices du laboratoire populaire de la Trouvaille à Rennes ont alors évoqué l'enquête conscientisante.

Le projet a germé alors d'organiser une formation à l'enquête conscientisante dans le quartier de Plainpalais en 2021, d'y impliquer l'ensemble de l'équipe et le comité, pour nourrir l'élaboration du nouveau projet institutionnel.

La Maison de quartier a intégré ce projet aux axes prioritaires 2021 négociés avec la Ville et la FASe.

L'équipe au complet et le comité ont réservé 3 jours du 22 au 24 avril 2021.

L'organisation de la formation a traversé bien des obstacles. La Trouvaille a fermé, remettant le mandat à une coopérative sœur, l'Engrenage. Les mesures sanitaires, de part et d'autre de la frontière, ont longuement suspendu le projet. L'alternative en visio s'est finalement imposée, pour une journée d'initiation à l'enquête conscientisante.

L'enquête conscientisante puise aux racines de l'éducation populaire, au grand mouvement émancipatoire des enquêtes ouvrières. Les personnes concernées documentent leurs conditions d'existence, en commençant par faire récit de leur réalité dans une réciprocité horizontale. Ce partage peut mobiliser à s'engager, dans l'analyse collective des déterminants de ces conditions, pour œuvrer ensemble à faire changer ce qui peut évoluer.

Une collaboration avec Sofie Dubrocard et Sara Mc Laren a donné aux apports du 1^{er} jour un prolongement concret dans l'expérimentation d'une diversité de moyens de contact et d'action au contact des habitant.e.s dans l'espace public : cartographie spontanée, diagnostic sensible en conduite aveugle, écriture automatique, « porteur de parole », recueil de récits, théâtre de rue, observation, jeu et interaction, élaboration de l'action par l'expérimentation,...

La journée est inspirante par la somme d'expérimentations concrètes qu'elle a permis d'oser et de réaliser ensemble, hors de nos zones d'habitude.

Les deux journées dynamisent un esprit d'équipe élargie, équipe et comité, en nous rapprochant les un.es des autres par de nombreux exercices diversifiant les tandems à chaque fois.

Le troisième jour était dédié à l'élaboration du Projet Institutionnel. Préparé.e.s par les informations données par Jean-Marc Goy, nous sommes parti.e.s du PI précédent, pour identifier ce qu'il y avait lieu de compléter. Nous avons choisi à nouveau les valeurs, revisité les logiques d'action, projeté en sous-groupes les axes principaux de l'animation pour le futur de l'association de la maison de quartier, la Maison de quartier et le quartier, dans une convergence riche de sens au moment de la mise en commun.

Un temps de rédaction réparti entre tous et toutes a précédé une relecture impliquant chacun et chacune, jusqu'à aboutir à un texte qui ne soulève aucune objection.

• Description du centre géré par l'association, rappel de la mission globale et des liens institutionnels qu'il entretient avec ses principaux partenaires.

La Maison de quartier de Plainpalais est organisée sous la forme d'une association au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse. Elle est dirigée par un comité composé de bénévoles.

La MQP se veut un outil de changement en vue d'améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Son mandat est défini par la loi relative aux centres de loisirs (J 6 11) du 15 mai 1998 et par la Charte cantonale des centres du 22 septembre 1993.

Extrait du positionnement pour l'autonomie associative :

« A Genève, la loi J6 11, entrée en vigueur le 11 juillet 1998, institue une fondation de droit public pour l'animation : la FASE.

« La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle est chargée d'un mandat au service des centres et des actions de travail social hors murs » (J6 11, article 1).

« Les centres sont organisés sous la forme d'associations (...) Les associations, ouvertes à tou.te.s, définissent la politique d'animation en conformité avec la Charte cantonale des centres et gèrent les ressources qui leur sont confiées. » (J611, art 3)

La FASE est issue d'un projet politique et juridique de partenariat. La loi J6 11, dans la composition des organes de la Fondation, réunit Etat, communes, une délégation syndicale des professionnel.le.s et une représentation de la société civile au travers de la FCLR, Fédération des centres de loisirs et de rencontres, faîtière des associations qui gèrent l'ensemble des centres du canton.

Les statuts de la FASE précisent la nature de ce partenariat : « Les quatre partenaires œuvrent dans un esprit de complémentarité, de collaboration et de responsabilité partagée afin de réaliser les missions définies dans la Loi J 6 11 ».

C'est un exemple juridique d'institutions partenaires qui se répartissent des tâches en suivant le principe de subsidiarité, d'autonomie associative et de diversité d'actions dans les quartiers et communes du canton.

Si les actions des centres tendent toutes vers les mêmes visées, elles prennent des formes différentes, d'un quartier à l'autre, où les priorités immédiates ne sont pas les mêmes.

Le règlement interne de la FASE prône l'autonomie associative et la subsidiarité : « Les associations de centres sont autonomes dans la définition et l'accomplissement de leurs missions et politique d'animation, membres de la Fédération, respectent la Charte cantonale des centres et les missions de la fondation. » (art.40)

« Conformément à la convention tripartite, le principe de subsidiarité s'appliquant, les actions du personnel de la fondation doivent être adaptées aux spécificités du contexte local, des territoires et des enjeux régionaux. » (art.49)

L'association fait partie de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) qui regroupe tous les centres.

Les associations des centres sont subventionnées par les communes.

Au plan interne, le rôle et les compétences de chaque organe sont définis par les statuts de l'association et le présent Projet Institutionnel.

II. HISTORIQUE DU CENTRE, PRINCIPES ET VALEURS

• **Description de l'histoire**

L'association de la MQP a été créée par une Assemblée générale constitutive en 1986. En 2012, l'Assemblée générale a approuvé les nouveaux statuts qui sont régulièrement remis à jour.

Les statuts décrivent très précisément les rôles et responsabilités respectifs de l'association, de l'Assemblée générale et du comité. Ils sont disponibles sur le site internet.

L'association :

- est attentive aux besoins réels de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions,
- s'efforce de rassembler les forces nécessaires à la poursuite de ses buts,
- favorise la concertation entre les groupes qui sont actifs dans son environnement pour promouvoir l'action socioculturelle et associative,
- développe une relation par laquelle l'intérêt de l'utilisateur et de l'utilisatrice rejoint celui de la collectivité,
- met ses équipements à disposition et peut prêter ou louer des locaux, dans le respect de la convention cadre d'utilisation de ceux-ci ou d'une convention similaire établie avec l'autorité communale.

• Mise en exergue des principes et valeurs qui décrivent à la fois l'attachement de l'association aux valeurs contenues dans la Charte et les traits de personnalité propres à votre lieu

Voici les principes et valeurs que nous avons retenus. Nous les comprenons comme une référence indispensable à nos engagements, nos spécificités et notre autonomie.

Valeur de Respect : se respecter, c'est mettre en œuvre ce que l'on est, en référence à notre culture et à nos convictions.

Il faut commencer par se respecter soi-même. La clé du respect est bien là, car le respect de soi va entraîner le respect de l'autre, le respect de l'environnement, le respect de l'Homme en tant qu'espèce au sein de l'équilibre écologique.

Valeur de Tolérance : la tolérance, c'est la capacité de s'écouter les uns les autres. C'est l'accueil des divergences, l'acceptation des différences, le non-jugement. C'est un postulat d'échanges et d'ouverture.

Valeur de Justice : la justice est régie par la loi. Elle n'est pas forcément l'idéal de justice de chacun, mais nous acceptons de nous rallier à la majorité afin que la justice nous permette de vivre démocratiquement en société. Elle recouvre les notions d'égalité et d'équité.

Valeur d'Egalité et d'Équité : l'égalité garantit des droits à chacun. L'équité prend en considération les différences et offre à chacun ce dont il a besoin. L'équité conduit ainsi à la valeur d'une Maison de quartier inclusive.

L'égalité est le cadre, l'équité, un sentiment. Mieux le cadre est posé, mieux l'équité se réalise.

Valeur de Citoyenneté : la citoyenneté implique des droits et des devoirs dans un ensemble politique tel que le nôtre. C'est à chaque citoyen de choisir de s'y conformer, de prendre position et de décider de ses engagements.

Valeur de Solidarité : la solidarité demande une prise de conscience du temps présent. Être solidaire, c'est s'engager autour de soi et prendre ses responsabilités.

Valeurs de Clarté et de Transparence : ces valeurs sous-tendent un état d'esprit de loyauté, d'honnêteté et de vérité.

Pour synthèse de ces valeurs, que la « Règle d'or » de Kant : « Ne fais pas à l'autre ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse » soit un principe éthique dans le sens où elle se réclame du souci des autres.

Adhérons aux valeurs démocratiques avec cette reformulation de la « Règle d'or » par Ricoeur : « N'exerce pas le pouvoir sur autrui de façon telle que tu le laisses sans pouvoir sur toi ».

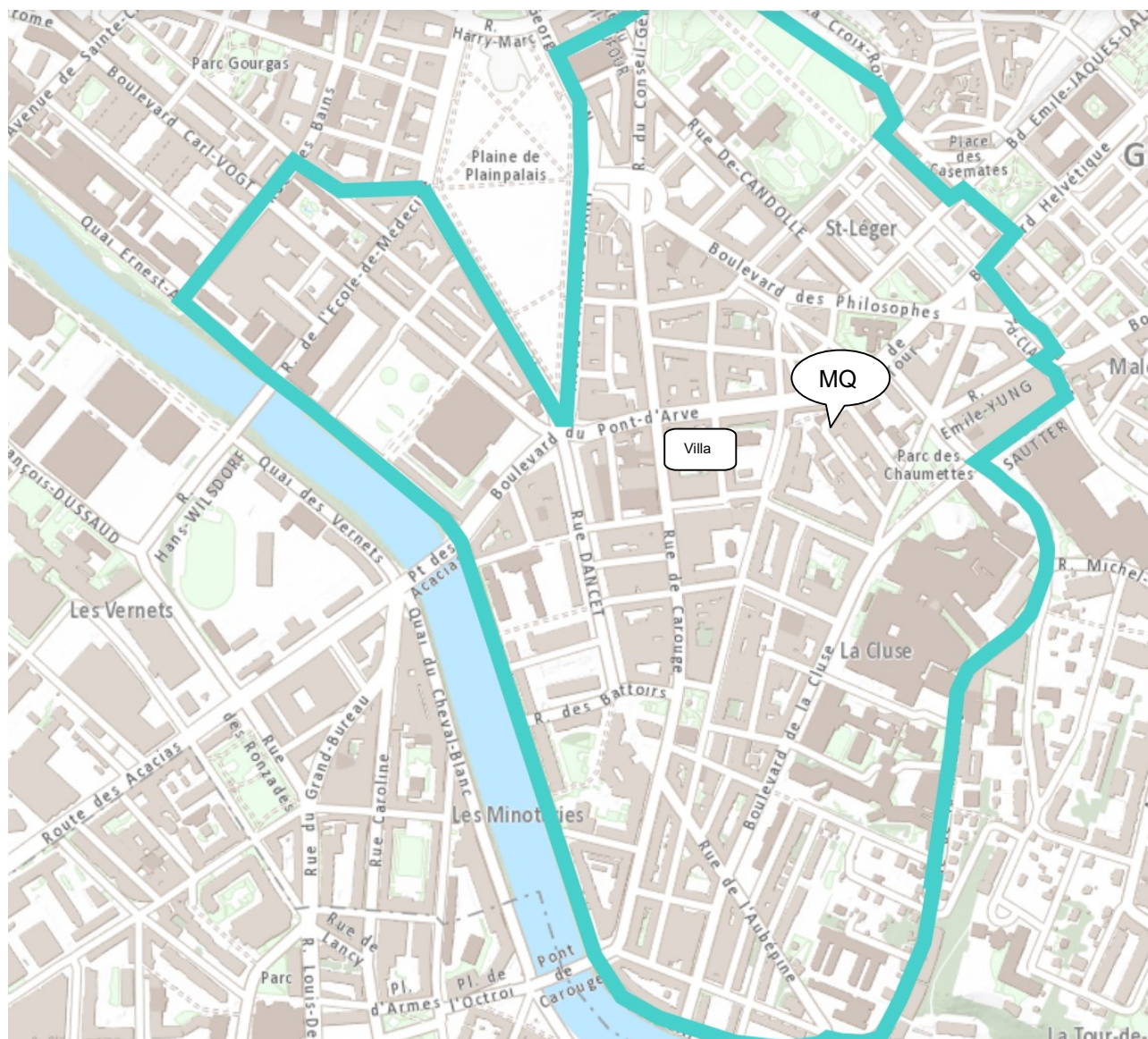
• **Logiques d'action inspirées de la Charte**

	Valeurs	Intentionnalités	Personnalité propre au lieu
Eudémoniste	Plaisir Bien-être Qualité de vie	Accession à la réalisation de soi et au plaisir, à travers l'intégration à des groupes et la communication avec les autres et la solidarité.	Permettre au quartier de vivre des fêtes et micro-événements ainsi que d'aller à la rencontre de soi et des autres à travers des activités telles que des cours et ateliers, dans une visée de réalisation de soi et de bien vivre ensemble.
Innovation	Création Découverte inventivité	Projection vers l'avenir et cheminement vers de nouveaux horizons au travers de projets créatifs.	Ouvrir la MQP en initiant des actions laissant place à l'utopie, à la rencontre et à de nouveaux paradigmes. Occuper la rue afin que la MQP rayonne hors les murs, pour partir à la découverte de l'autre et du quartier.
Civique	Démocratie Participation Egalité	Reconnaissance de tout individu en tant que sujet de droit et de son engagement dans le développement de démarches participatives assurant le respect des diversités et visant l'intérêt général.	Cohésion entre les habitant.es et leurs lieux de vie à travers l'aménagement de l'espace public en concertation avec les différents services (communaux, cantonaux, fédéraux), les politiques et les usagers, usagères et habitants et habitantes.
Coopération communautaire	Hospitalité Convivialité Solidarité Identité/ altérité	Renforcement des liens sociaux et développement des sentiments d'appartenance à des groupes ; promotion de l'entraide, du partage et de la vie associative.	Soutien aux différents collectifs et/ou associations du quartier dans leur désir d'autonomie. Valorisation d'initiatives citoyennes.
Educative	Plaisir d'apprendre Partage de savoirs Interculturalité Responsabilité	Transmission de savoirs concernant non seulement les connaissances, mais également les codes sociaux implicites indispensables au monde du travail. Formation de la relève.	Mise en place de cours, d'ateliers, de conférences ainsi que des espaces d'entraide selon les besoins et envies du quartier.
Ecologie	Respect de l'environnement Ethique	Prise en compte de la charge carbone à la MQP.	Accompagner activement le quartier dans la transition écologique.

III. CONTEXTE, VISION ET FINALITE

- **Description du territoire, des populations et des thématiques touchés par l'action de l'association**
- **Analyse de l'état de la cohésion sociale et la qualité de vie dans le territoire, pour les populations et dans les thématiques décrites précédemment**

La Maison de quartier travaille sur un territoire situé entre la plaine de Plainpalais (côté Georges-Favon, Henri-Dunant), les boulevards des Philosophes et de la Cluse, la rue de la Roseraie, les quais Capo d'Istria et Charles Page.



Le quartier est densément peuplé et compte peu d'espaces verts ou de détente. Nous pouvons citer le parc Saint-François, le parc des Chaumettes devant l'hôpital, le parc des Minoteries entre les immeubles du même nom. (Cette zone hébergeant aussi une partie de population fragilisée).

Après sa rénovation, le parc de la villa Freundler était totalement minéral. Grâce à un prix de Nature en Ville et au travail de la MQP engagé avec un collectif, il a été transformé avec une partie de jardin collectif en permaculture. De nombreux espaces pourraient être valorisés de la sorte, notamment la place des Augustins récemment rénovée. De nombreux petits espaces pourraient être réaménagés de façon à permettre la rencontre entre habitant.e.s, le renforcement du lien

social et le partage intergénérationnel à travers différents outils participatifs et mobiles. Nous posons ce postulat en partant des études Cati-Ge et de nos diagnostics de quartier dont ressortent :

- une importante densité de population,
- une part importante de contribuables à bas revenu,
- des sous-secteurs avec des réalités différentes, dont une part de gentrification sur la partie haute du quartier.

Ces éléments vont être étoffés à travers des enquêtes consciencieuses avec la population.

- **Description de l'évolution souhaitée (VISION) par l'association à propos de ces constats**
- **Formulation de la finalité poursuivie par la structure**

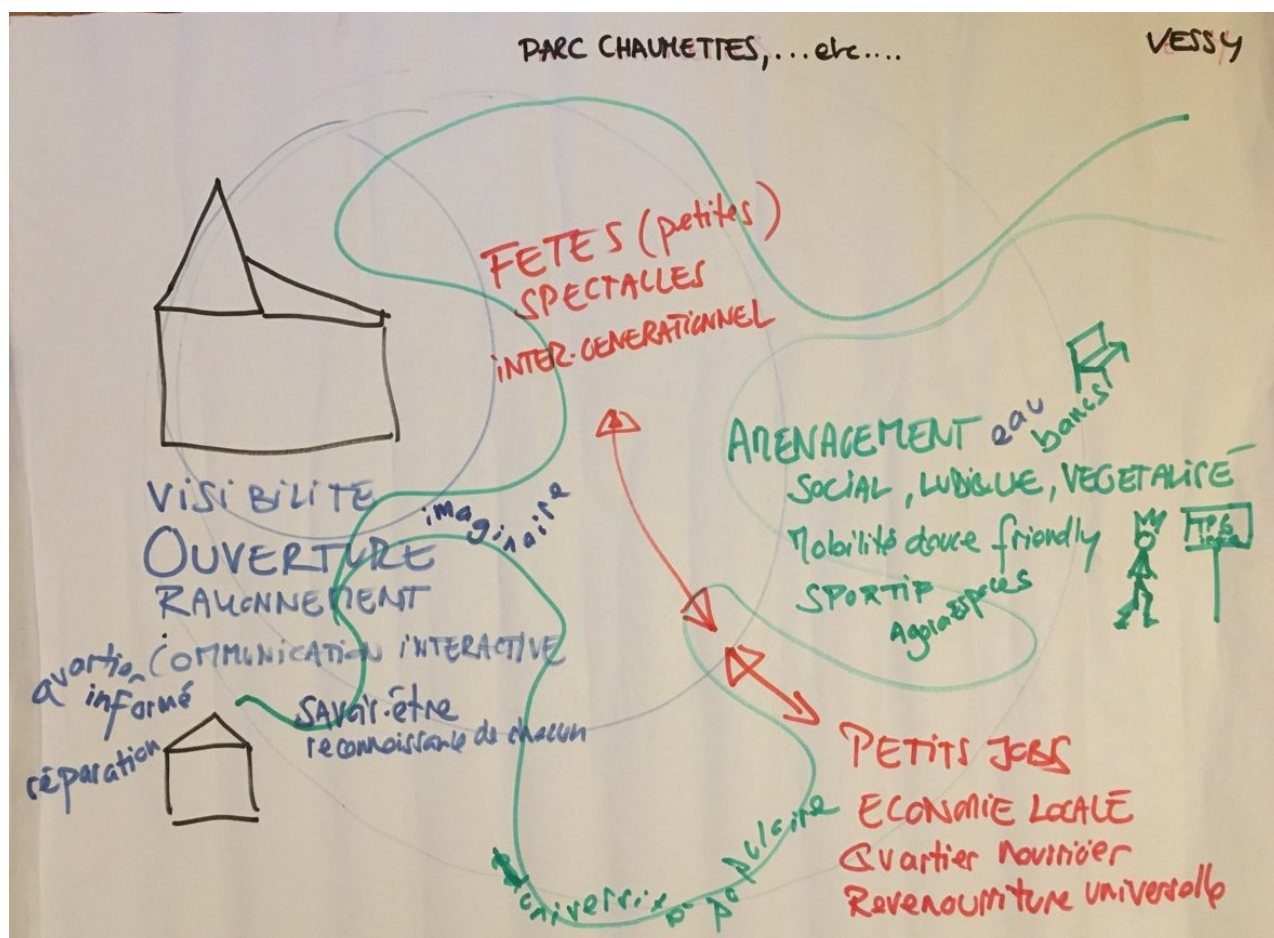
Le schéma ci-dessous synthétise notre vision.

Nous souhaitons évoluer sur 2 axes :

- Un axe d'ouverture vers le quartier, gagnant en visibilité, en rayonnement, qui facilite la communication au sein du quartier, entre habitant.e.s, commerces, services,...
- Un axe d'aménagement du quartier et de l'espace public pour une qualité de vie faite de mobilité douce, de liens avec la nature, d'espaces de rencontres, de convivialité, de jeu, de sport, de calme, de repos, ...

Ces axes tendent vers un horizon de finalités :

- Un bien vivre ensemble, festif, culturel, interculturel, intergénérationnel
- Une économie locale vitalisée, avec des petits jobs, petits boulots, trocs, échanges, dans un quartier toujours plus nourricier, où s'inventent des formes de revenu universel, de crédit mutuel,...



IV. MISSION SPECIFIQUE

• **Explicitations des engagements de l'association à propos des évolutions susmentionnées.**

Sur l'axe d'ouverture, 5 projets nous engagent :

- L'investissement de la façade et de la tour de la MQP pour une visibilité *socioculturelle* : qui porte haut l'imaginaire, la poésie, la créativité, ...
- L'impression régulière d'un authentique journal de quartier
- La constitution d'un réseau de distribution dudit journal, via les services et commerces du quartier et, progressivement, dans les immeubles
- L'activation d'un site de quartier qui rend visibles ses ressources et offre un espace gratuit d'annonces interactives
- La mise en ligne et en live d'émissions radio et de podcasts vidéo.

Sur l'axe de l'aménagement, 5 projets nous engagent :

- La création de jardins et composts collectifs : villa Freundler, passage de la Tour, etc.
- L'aménagement du parvis de St-François comme place du quartier
- Le suivi tenace des requêtes émises dans la pétition, pour la rue Jean Violette, le parc des Chaumettes, etc.
- La végétalisation progressive des interstices et friches du quartier, par des diagnostics verts en marchant, la mutualisation d'expertises en matière de jardins urbains, le déploiement de sculptures végétalisées, etc.
- L'aménagement d'itinéraires de marche et découverte, du quartier au terrain de Vessy.

• **Mention de la méthodologie à employer lors du travail de mise en œuvre (mention des valeurs professionnelles et des particularités propres au travail d'animation)**

Les valeurs professionnelles et les particularités propres au travail d'animation sont à notre sens exprimées dans le *positionnement pour l'autonomie associative*, adopté par l'AG de la FCLR :

« L'animation dans un quartier prend sens si elle vise à favoriser une citoyenneté active, l'intégration du plus grand nombre, la participation d'un maximum d'habitant.e.s à des actions collectives faisant sens pour eux et elles. Par la participation se crée une cohésion sociale et la participation se construit dans l'action collective. L'action collective a du sens si elle vise à permettre d'entrer dans un processus d'émancipation collective, renforçant la capacité d'agir dans un cadre d'égalité d'accès de tous et toutes aux processus de démocratie participative.

Les dimensions éducatives et culturelles sont intimement liées pour permettre cette construction d'acteurs et d'actrices dans le « faire et être avec ». L'animation socioculturelle et socioéducative vise à construire un bien-être collectif, une cohésion sociale, un vivre ensemble dans l'ouverture aux différences, dans une volonté de coopération, de solidarité, d'engagement citoyen, de renoncement aux rapports de force dans la violence pour régler les différends. Sa culture de participation et de partenariat est fondée sur le dialogue et la reconnaissance mutuelle. »

La méthodologie que nous employons est :

- aller à la rencontre des habitantes et habitants et actrices et acteurs du quartier par cercles concentriques allant s'élargissant, en commençant par les membres de l'association, les individus et familles qui fréquentent la MQP, les associations et services du quartier, les commerçant.e.s, les habitant.e.s, ...
- les entendre sur ce qui les concerne (problèmes à résoudre, besoins auxquels répondre, aspirations à réaliser, projets à concrétiser,...)
- favoriser la création de collectifs divers, faciliter leur accès autonome aux ressources aidantes (humaines, matérielles, financières) selon le principe de subsidiarité : collectifs de jardinage, d'artistes, d'enseignement des cours, de rédaction du journal, de reporters radio,...

V. PARTENARIATS NECESSAIRES

• ***Présentation des partenaires nécessaires à l'accomplissement de la mission du centre (avec des instances publiques, d'autres associations).***

Partenaires des services et de l'administration publique

SEVE (Service espaces verts et environnement)

Voirie

Îlotiers

APM Police municipale

Cuisines scolaires

Ecoles primaires : Micheli-du-Crest, Hugo-de-Senger, Roseraie

Cycle d'orientation de l'Aubépine

Bibliothèque des Minoteries

Ludothèque de Plainpalais-Jonction

Service de la Jeunesse

Ville de Genève

Coordinations

Coordination prévention

Plateforme de Plainpalais

Collaboration avec les centres proches : ATB, Acacias, Chausse-Coq, Jonction

Collaboration avec les TSHM de la Ville de Genève

Collaboration avec l'ASP (Antenne sociale de Proximité)

Collaboration avec la Hets

Coordination Centres Villes

Tissu associatif du quartier

Association du Scoutisme Genevois

Association CSFERE

ATE Genève

BAB-VIA

Caritas

Centre de la Roseraie

Croix-Rouge

Cybervolunteer

La Boite à Boulots

Les enfants du Parc

PlainpaVivant

Un R de famille

Collectifs

La villa des Possibles

Le collectif du Jardin des possibles

Le collectif du Marché-Exposition des Artistes et Artisans de Plainpalais

Le Toutvert, collectif du Jardin (T)ouvert de la Tour

VI. STRATEGIES, OBJECTIFS GENERAUX, CHOIX ORGANISATIONNELS

• **Identification des étapes et des chemins parallèles à franchir et suivre en vue de la réalisation de la mission.**

Nous reprenons ici axes et finalités, dans un tableau qui présente visuellement chemins parallèles, croisées et convergences.

L'échéancier est à nuancer avec le temps que prennent les processus participatifs.

		Axe ouverture	Axes ouverture et aménagement	Axe aménagement
Finalité vivre ensemble	2021	Rencontre des membres	Fêtes sur le tracé de la bande verte	Diagnostic vert en marchant
			Place St-François	Suivi de la pétition
	2022	Journal et radio de quartier		Collectif TouTvert de la Tour
		Rencontre des commerçant.e.s		Végétalisation du quartier
		Cours de français aux Chaumettes	Roulotte aux Chaumettes	
	2023	Réseau d'échanges	Cheminement de la MQP à Vessy	
	2024			Aménagements" Chaumettes Rue Jean Violette Passage St-François
Subsidiarité	2023	Collectifs autonomes		
	2024	Ouverture en coveillance progressive de la Tour		
Finalité économie locale	2022	Escape game dans la Tour		
	2023	Ethnopoly		
	2024	Jeu d'énigme à Plainpalais		
	2025	Jeu de rôle à Plainpalais		

• **Reformulation synthétique sous forme d'objectifs**

En résumé, nos objectifs tiennent en deux mots :

- rencontrer
- relier

• **Description des choix organisationnels (fonctionnement associatif, collaboration avec une équipe de professionnels mise à disposition par les partenaires financeurs, etc.)**

L'Assemblée Générale de l'association

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'association. Elle se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres, l'élection du comité, les propositions de modifications des statuts, le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé, le budget annuel, la politique d'animation et le montant de la cotisation annuelle.

Le comité et son rôle

Le comité est l'organe exécutif de l'association et est chargé de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il gère et représente l'association en conformité avec les statuts et les décisions de l'Assemblée Générale. Il engage l'association par les signatures de deux de ses membres. Les tâches du comité sont les suivantes :

- définir les orientations d'entente avec l'équipe d'animation,
- administrer les biens de l'association,
- veiller à l'entretien et à l'aménagement des locaux et des équipements,
- convoquer l'Assemblée générale si nécessaire,
- proposer à la FASe l'engagement, le transfert ou le licenciement des animateurs/trices et autres collaborateurs/trices du centre,
- établir le cahier des charges du personnel en collaboration avec l'équipe d'animation,
- assurer les relations avec les autorités communales et cantonales, ainsi qu'avec tous les organismes concernés,
- assurer la liaison avec la FCLR.

Le comité définit, en collaboration avec l'équipe d'animation, les missions et les objectifs de la Maison de quartier. Il délègue à l'équipe, dans des limites définies, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et l'administration courante. L'équipe d'animation rend des comptes au comité sur ces délégations.

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation travaille en gouvernance partagée, chaque membre interagit « en équivalence, l'organisation encourage chacun.e à se reconnecter à son pouvoir d'agir. Plutôt que de centraliser la gestion de l'organisation, chaque membre est invité à percevoir ce qui pourrait être amélioré et agir pour le changer. L'autorité est distribuée afin de favoriser l'initiative, la confiance et la responsabilisation » (extrait de « Constitution 1.0, Modèle Z »).

Elle organise et répartit librement les cercles (secteurs) et rôles entre ses membres. Chaque animateur.trice est responsable d'un cercle et de rôles, mais intervient et agit, en fonction des besoins, des projets dans d'autres cercles.

La répartition se fait sur la base du temps de travail annuel, en commun et est rediscutée une fois l'an.

La réunion opérationnelle a lieu une fois par semaine et est un espace de transmission, d'échange d'informations et de décisions nécessaires au fonctionnement du centre.

La réunion de réorganisation permet d'ajuster le règlement et la structure. Chaque membre peut faire des propositions qui seront ensuite discutées et validées, ou non, en commun.

La Maison de quartier est organisée dans sa structure en cercles :

- animation adolescents
- animation enfants
- animation préados
- animation toute population
- fêtes et événements
- villa Freundler
- aménagements du quartier
- RH
- gestions
- partenaires
- communication externe

Chaque cercle est constitué de rôles qui se déclinent en raisons d'être, en domaines d'autorité et en attendus. Chacun.e est tenu de respecter le budget, le temps de travail à disposition, ainsi que le Projet Institutionnel.

L'équipe d'animation assure l'engagement, la responsabilité et l'organisation du travail des moniteurs et monitrices, stagiaires, assistant technique, personnel de nettoyage.

Les relations extérieures, les délégations

Le comité peut déléguer son autorité et être représenté par une animatrice ou un animateur auprès des autorités politiques et des organes de la FASE.

Les relations avec la FCLR sont à charge des membres du comité.

Au sein de la Coordination des Centres-Ville la MQP est représentée par un membre de l'équipe d'animation et une représentante ou un représentant du comité, dans la mesure du possible.

• *Mention des documents internes cadrant le fonctionnement de l'association et du centre (en dehors du PI lui-même : statuts, règlements interne, etc.)*

- les statuts de l'association
- la Charte cantonale des centres
- la loi J6 11
- les statuts de la FASE
- le règlement interne de la FASE
- la Constitution 1.0, Modèle Z
- le texte du positionnement pour l'autonomie associative

VII. AXES PRIORITAIRES, PROGRAMMES ET MODE D'EVALUATION

• **Présentation des axes prioritaires autour desquels les efforts devraient être concentrés pour mieux remplir la mission de l'association**

• **Présentation synthétique du profil général des programmes à mettre en route**

L'axe prioritaire est la rencontre des membres :

- avec pour prétexte de communiquer la décision de ne plus lier l'adhésion aux locations de la Maison de quartier hors de la présence des animateurs et animatrices
- en les conviant à un diagnostic en marchant qui les dotera d'un « œil vert », capable d'identifier les espaces de végétalisation possible, et d'un réseau d'expertise dans le quartier à même de renseigner sur ce qui pourrait pousser à quel endroit
- la balade découverte est suivie d'un temps de convivialité qui permet de faire connaissance entre membres voisins, d'entendre chacun et chacune sur ses projets éventuels et ses ressources
- ce recueil active des mises en lien autour de tâches, d'actions, de projets pour lesquels des moyens sont mis à disposition, selon le principe de subsidiarité.

Le programme pour cette mise en route :

- réunir un pôle d'expert-es du quartier ayant la main verte
- préparer les outils de mobilité de la Maison de quartier (triporteur, chariot de convivialité)
- cartographier sur la base de la liste des membres des groupes de proximité
- agender les rencontres successives de ces groupes de proximité, en partenariat avec le pôle d'expert-es verts du quartier, et en répartissant les rencontres entre membres de l'équipe et du comité
- inviter les membres de ces groupes, par mail, poste ou téléphone, selon les contacts disponibles
- organiser la rencontre, alliant diagnostic vert, convivialité et échanges
- conserver une trace des informations récoltées dans une base de données (Excell ou Access)
- échanger les informations récoltées entre membres de l'équipe et du comité présent-es lors des différentes rencontres.

La même démarche se décline, au fil des années, en différentes variantes auprès de différents acteurs du quartier :

2022

- services, associations, organisations du quartier
- utilisateurs et utilisatrices de la Maison de quartier : parents d'enfants inscrits, participant.e.s à des cours, enseignant.e.s, etc.
- commerces et artisans

2023

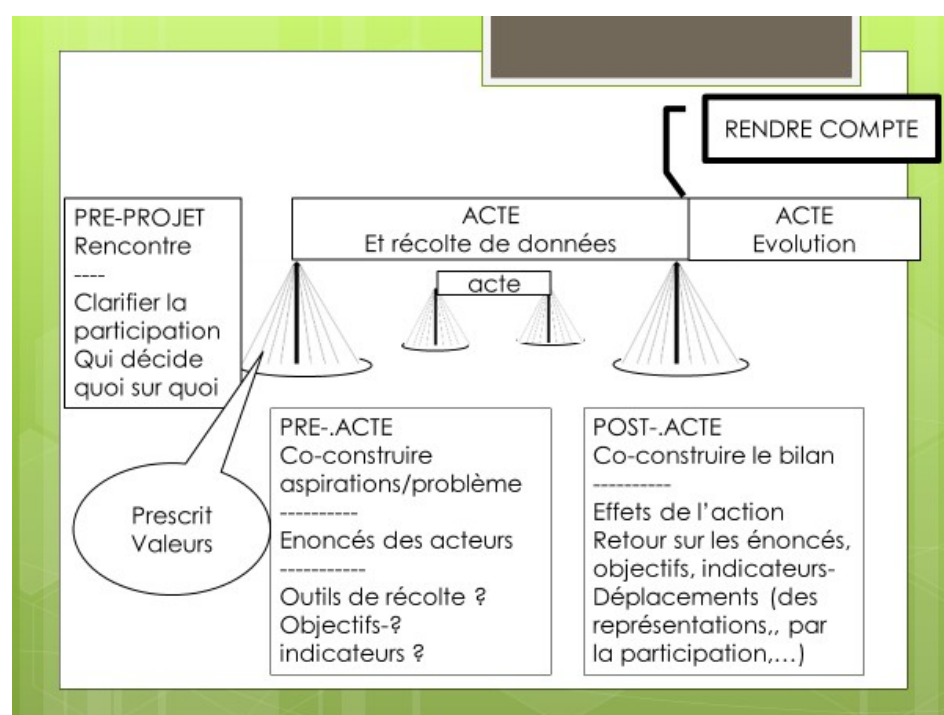
- écoles et parents
- ...

• **Description des modalités internes d'évaluation (colloques, séances de comité, AG, journées au vert, retour des habitant.e.s, etc.)**

La MQP va progressivement intégrer l'évaluation participative dans l'évaluation des actions qui entrent dans le Projet Institutionnel, et plus largement, l'évaluation du PI.

Les étapes sont les suivantes :

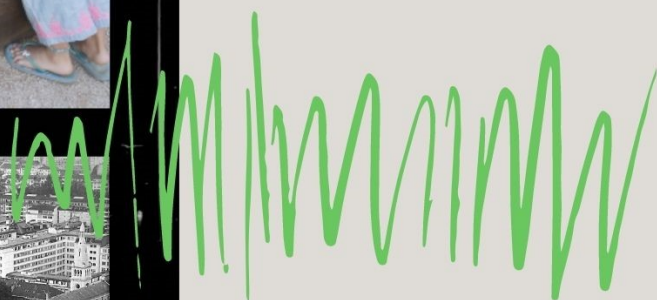
1. Réunir une diversité d'acteurs et d'actrices concerné.e.s, entendre ce que chacun.e attend, et en garder mémoire
2. Mettre l'action en œuvre, en récoltant les traces convenues
3. Réunir la même diversité d'acteurs et actrices
 - a. évaluer l'atteinte des attentes de chacun.e
 - b. recenser tous les effets constatés
 - c. tirer un bilan pour ajuster l'action
 - d. Travailler ensemble à rendre compte de l'action réalisée



VIII.MODALITES DE MISE A JOUR, DATE D'APPROBATION ET ENTREE EN VIGUEUR

Rappel des critères de validation du Projet Institutionnel :

- engagement dans le processus de validation,
- correspond à la définition du Projet Institutionnel,
- présence des valeurs en conformité avec la Charte cantonale,
- conformité à la définition de l'animation socioculturelle.



Le comité et l'équipe de la maison
de quartier de Plainpalais
vous a présenté son

Projet institutionnel